

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N ° 2551

présenté par
Mme Thill

ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« informant »,

insérer les mots :

« , lui ainsi que les membres de sa famille, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est nécessaire d'informer la famille dans tout le processus.